

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS

Séance du 3 septembre 2025 à 20h30

Date de la convocation : 28 août 2025

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Excusés : 3
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints

Edwige ODIN – Jacques FAVARON – Philippe VALOUR – Emilie FAURE – Béatrice BROCARD - Philippe SOUQUE - Nicolas MELLADO - Emilie PATOUILLARD - Daniel BLACHON

Excusés : Michèle VIAL-GAUVRIT – Carole DEVUN – Norbert SABOT

Absent : -

Elisabeth ROYON est désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point concernant la désignation d'un représentant de la commune et son suppléant à l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification de l'ordre du jour.

### **1. Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Lucas MARCOUX, 10 rue du Pont Noir 42700 FIRMINY portant sur la vente suivante :

- Propriétaire : Consorts MORO
- Acheteur : Mlle Nadine LENGLET
- Situation du bien : Lieu-dit la Bruyère
- Nature du bien : Terrain
- Montant : 110 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble bâti désigné ci-dessus.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Louis GUIBERT 57 rue Edouard Michot 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES portant sur la vente suivante :

- Propriétaire : Succession Vialleton
- Acheteur : Consorts LAENCINA
- Situation du bien : 4 rue du Tilleul
- Nature du bien : Maison individuelle
- Montant : 105 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble bâti désigné ci-dessus.

## **2. Demande de subvention pour l'implantation d'un abribus à la Fauvinière**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre du réaménagement de la Départementale N°23, il avait été envisagé l'installation d'un abri pour les voyageurs au lieu-dit la Fauvinière. Après contact auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'implantation a été validée. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser de solliciter une subvention de 80% auprès de la Région, pour la réalisation de la dalle béton qui accueillera l'abri qui sera lui, financé intégralement par la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation d'une dalle béton.

## **3. Représentation communale au sein de l'Etablissement Public Foncier Auvergne**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Loire Semène a adhéré à l'Etablissement Public Foncier Auvergne. Monsieur le Maire précise que L'EPF Auvergne intervient en amont des aménagements qui seront réalisés par la suite par ses membres. En ce sens, il convient de désigner un membre représentant la Commune et un suppléant aux réunions de l'EPF Auvergne.

Après débat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Jacques FAVARON comme représentant titulaire, et Monsieur le Maire Yves BOMPUIS comme membre suppléant.

## **4. Lancement de la consultation pour les travaux de voirie 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune prévoit chaque année des travaux de reprise d'enrobés de la voirie communale qui représente environ 30 km linéaires. Pour 2025, ont été proposé la reprise :

- Rue de la Source
- Chemin de la Combette
- Impasse de Malescours
- Chemin de Pavillon
- Sortie D23 sur chemin de Siméon

- Chemin des 4 Pommes
- En option : impasse du Garde Champêtre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bureau d'étude LELA avait été désigné pour la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre, et que le coût estimatif des travaux avait été évalué à 107 315,00€ HT plus 4 140,00 € HT pour l'option.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux de voirie, en lien avec l'assistance à maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à lancer une consultation en vue de la réalisation des travaux du programme voirie 2025.

#### **5. Contrat de maintenance système de vidéosurveillance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'installation des caméras de vidéosurveillance avait été confiée à l'entreprise SODI-ALARME. Après quelques années d'exploitation, il convient d'entretenir le matériel. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de contrat de maintenance qui intègre :

- La supervision en temps réel de l'état de marche des caméras
- Une visite annuelle de contrôle des équipements
- Une intervention sous 24 heures ouvrées en cas de défaillance du système

Le tarif proposé est de 1 188,00€ TTC par an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise SODI-ALARME pour un montant de 1 188,00€ TTC.

#### **6. Devis chenaux de la halle**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis réalisés pour la reprise des chenaux de la halle qui présentent des problèmes d'étanchéité. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des précisions ont été demandées aux entreprises consultées :

- Bruno GERENTON
- SARL Duport
- SASU JBP

Après analyse des devis proposés par les entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SARL Duport Fermetures pour un coût total de 6 158,00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise SARL Duport pour un montant de 6 158,00€ HT.

#### **7. Point sur les travaux en cours**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état d'avancement des travaux en cours sur la commune :

- Départementale D23 : les travaux ont été terminés mi juillet : quelques ajustements sur les accotements ont été réalisés par le Département de la Haute-Loire

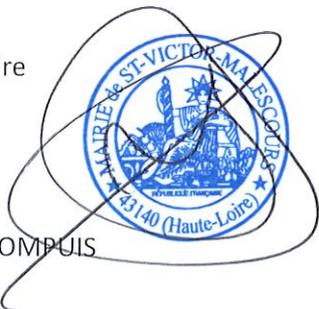
- Lotissement les Pins : la 1<sup>ère</sup> phase de travaux s'est terminée début août. Les travaux ont repris le 1<sup>er</sup> septembre par la reprise des voiries dans le lotissement les Pins 1.
- Les panneaux à l'entrée du village ont été déplacés pour leur donner plus de visibilité, notamment le radar pédagogique de limitation à 30 km/h.
- La cuve de récupération des eaux pluviales au Stade Jo Champavert est opérationnelle depuis mi-juillet. Monsieur Frédéric TEYSSIER précise qu'un compteur a été installé à la sortie de la cuve afin de mesurer la quantité d'eau fournie par la cuve. Un bilan sera prochainement présenté au Conseil Municipal.

#### 8. Comptes-rendus réunions

- Madame Edwige ODIN précise que de l'ambrosie est présente sur la Commune au niveau du château d'eau et du lieu-dit Fleurieu. Monsieur Christian GAUVRIT, référent ambrosie sur la commune a été informé de cette présence.
- Madame Edwige ODIN rappelle que l'association de la Bibliothèque organisera le 27 mars 2026 une opération « Livres au village » à la salle des fêtes.
- Madame Edwige ODIN rappelle que les élections du CMJ devraient se dérouler en octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h30.

Le Maire



Yves BOMPUIS

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Elisabeth ROYON", is written over the text of the secretary's name.

Elisabeth ROYON